

DEMANDE D AUTORISATION DE DÉPÔT À L'INSTALLATION DE DÉCHETS INERTES (ISDI)

- Site de champagny (Le Torchet)
 Site du Planay (Pierre Crepa)

Nom du demandeur :
Adresse :
Téléphone : Adresse mail :

Matériaux déposés : (cochez la ou les cases correspondante(s))

Déchets inertes de la construction et de démolition triés :

Déchets de terrassement et de décaissement de chaussée

<input type="checkbox"/>	béton sans ferrailles apparentes	<input type="checkbox"/>	enrobé bitumineux sans goudron
<input type="checkbox"/>	briques	<input type="checkbox"/>	terres et pierres
<input type="checkbox"/>	tuiles	<input type="checkbox"/>	autres, précisez (dans le respect du règlement)
<input type="checkbox"/>	céramique		

ATTENTION, les terres contenant des rhizomes de renouée du japon, de l'ambrosie, ou tout autre espèce invasive sont formellement interdites.

Quantités prévues en m3 :
Lieu du chantier :
Durée prévue du chantier : du au

Date de la demande :

Nom + cachet du demandeur + signature

Accord Val Vanoise

--	--

Le demandeur certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ISDI et s'engage à le respecter

Formulaire à transmettre par mail : info@valvanoise.fr

ISDI	n° clé	donnée le	rendue le